

Pluies du 20 avril au 10 mai 2020

Déclaration de récolte ayant subi des dommages (1)

CERISES

Raison sociale

Nom.....Prénom.....

Nature de la production sinistrée	Communes	Surface sinistrée (1)		Volume total produit		
				Vente par OP (2)		Vente hors OP (3)
				Ha	a	Quantités produites
Cerise conventionnel intensif-irriguée *						
Cerise conventionnel semi-intensif						
Cerise conventionnel bio-intensif *						
Cerise conventionnel extensif						

* Caractère intensif : densité supérieure ou égale à 350 arbres par hectare de surface cadastrale.

(1) Indiquer uniquement les surfaces touchées par le sinistre pluies du mois de mai 2020.

Rappel : l'ensemble des surfaces cultivées pendant la campagne 2020-2021 sont à déclarer dans l'imprimé général

(2) Fournir une attestation par OP, portant sur l'ensemble des volumes produits au cours de la campagne.

(3) En cas de vente directe et autres circuits, joindre tous les justificatifs de commercialisation

Le Président de l'Organisation de Producteurs atteste l'authenticité des informations ci-dessus.

Fait à le/...../.....

Cachet et signature de l'OP**Signature du Producteur**